

(1)

(N° 271)

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 6 AOÛT 1901.

---

Projet de loi modifiant les limites séparatives 1° de la ville de Bruges et des communes de Heyst, Lisseweghe et Uytkerke; 2° des communes de Heyst, Lisseweghe et Knoeke (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. AMÉDÉE VISART DE BOCARME.

---

MESSIEURS,

La Commission reconnaissant que les raisons développées dans l'exposé des motifs soumis au Sénat et le rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique de cette haute assemblée, justifient complètement le projet de loi, l'a voté sans observations et a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

*Le Rapporteur,*  
AMÉDÉE VISART.

*Le Président,*  
J. DE VIGNE.

---

(1) Projet de loi, n° 243.

(2) La Commission était composée de MM. DEVIGNE, *président*, VISART DE BOCARME, REYNAERT, TACK et WETTINCX.